

VILLE de DOL DE BRETAGNE**CONSEIL MUNICIPAL du 30 MARS 2012**

- COMPTE RENDU de SEANCE -

Présents : M. RAPINEL, Maire - Président ; Mme FONTMORIN, Mme BEAUCHER, M. PEDRON, Mme ROUYEZ, M. MERCIER - Adjoint ; M. REHEL, M. BREGAINT, Mme GREGOIRE, Mme CORTYL, Mme LUGAND, Mme DESBLES, Mme PRUNIER-BRIAND, Mme MORADEL, M. CHALIGNE, Mme JOUQUAN, Mme DUTERTRE (à partir de la question n° 2), M. GEORGET, M. LETAINTURIER, Mme FRAIN, Mme MOUBECHÉ, M. DELAMAIRE, M. FRAIN - Conseillers Municipaux.

Représentés : M. HESRY (représenté par Mme BEAUCHER), M. VIGNERON (représenté par M. CHALIGNE), M. POULAIN (représenté par M. le Maire), M. ROTA (représenté par M. REHEL).

Adoption du Procès-Verbal de la séance de Conseil Municipal du 24 février 2012 :

Aucune observation n'étant émise, le P.V est adopté par 24 voix pour et 2 voix contre (A. Letainturier et S. Frain).

M. le Maire sollicite l'inscription de 3 questions diverses :

- Lotissement « le Clos des Pommiers » : vente des lots n°7 et 18.
- Requête déposée auprès du Tribunal Administratif par M. et Mme BELLISSANT à l'encontre de la commune (demande d'annulation partielle du P.L.U) : autorisation donnée au Maire pour défendre les intérêts de la commune dans ce dossier.
- Engagement d'une étude dans le cadre de l'aménagement du parcours de la Cathédrale et de la cour de Médiévalys.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'inscription de ces questions.

1. Installation d'un nouveau Conseiller Municipal.

Le Conseil Municipal **procède** à l'installation de M. Vincent FRAIN, en remplacement de M. Albert DESDOUETS et **entérine** en conséquence le nouveau tableau du Conseil Municipal annexé à la présente délibération.

2. Désignation de délégués du Conseil Municipal au sein de commissions et d'organismes extérieurs. (délib. 2012/019b).

Le conseil municipal

- **émet** un avis favorable à l'unanimité quant à la désignation de Conseillers Municipaux pour siéger au sein des commissions municipales et des divers organismes, tel que présenté ci-dessous.

- Intégration de M. Vincent FRAIN au sein des commissions de Finances (n°9) et de Travaux (n°10).

- Désignation de M. Alain LETAINTURIER, en remplacement de M Albert DESDOUETS, décédé, au sein :

- ❖ du groupe de travail du PLU
- ❖ de la commission d'appel d'offres

- Désignation de M. Alain LETAINTURIER, en remplacement de M Albert DESDOUETS, décédé, au sein de ces organismes :

- ❖ C.C.A.S (Centre Communal d'Action Sociale)
- ❖ C.T.P (Comité Technique Paritaire)

- Désignation de M. Gérard CHALIGNÉ, en remplacement de M. Philippe MERCIER, démissionnaire, au sein du C.C.A.S (Centre Communal d'Action Sociale)

- **autorise** M. le Maire à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à ce dossier.

★ **Séance budgétaire :**

2. Comptes Administratifs 2011 - budget général et budgets annexes : présentation et affectation des résultats.

2.a- Compte Administratif 2011 - Budget Général.

Le Conseil Municipal :

- **arrête** le Compte Administratif 2011 du Budget Général, tel que présenté ci-dessous.

- Section de fonctionnement

Dépenses : 4 823 505,86 €

Recettes : 6 079 114,37 €

Résultat constaté : 1 255 608,51 €

- Section d'investissement

Dépenses : 4 419 800,53 €

Recettes : 2 835 429,74 €

Résultat constaté : - 1 584 370,79 €

Résultat global de clôture : - 328 762,28 €

- **décide** l'affectation du résultat comme il suit :

• 1 255 608,51 € au titre de la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

Résultat du vote : 21 voix pour ; 5 voix contre (A. Letainturier, S. Frain, A. Moubêche, J-Y. Delamaire et V. Frain).

2.b- Compte Administratif 2011 - Budget Assainissement.

Le Conseil Municipal :

- **arrête** le Compte Administratif 2011 du Budget Assainissement, tel que présenté ci-dessous.

- Section d'exploitation

Dépenses : 190 189,82 €

Recettes : 234 535,86 €

Résultat constaté : 44 346,04 €

- Section d'investissement

Dépenses : 317 345,79 €

Recettes : 348 372,60 €

Résultat constaté : 31 386,81 €

Résultat global de clôture : 75 732,85 €

Proposition d'affectation du résultat :

• 44 346 € au titre de l'excédent reporté.

- **décide** l'affectation du résultat comme il suit :

• 44 346 € au titre de l'excédent reporté.

Résultat du vote : 23 voix pour ; 3 voix contre (A. Letainturier, S. Frain et V. Frain).

2.c- Compte Administratif 2011 - Budget « le Hameau du Cocherel ».

Le Conseil Municipal **arrête** le Compte Administratif 2011 du Budget « le Hameau du Cocherel », tel que présenté ci-dessous.

- Section de fonctionnement

Dépenses : 4 375,07 €

Recettes : 323 671,33 €

Résultat constaté : 319 296,26 €

- Section d'investissement

Dépenses : 74 028,71 €

Recettes : 0 €

Résultat constaté : - 74 028,71 €

Résultat global de clôture : 245 267,55 €

2.d- Compte Administratif 2011 - Budget « le Village de la Garenne I ».

Le Conseil Municipal **arrête** le Compte Administratif 2011 du Budget « le Village de la Garenne I », tel que présenté ci-dessous.

- Section de fonctionnement

Dépenses : 46 832,14 €

Recettes : 395 778,30 €

Résultat constaté : 348 946,16 €

- Section d'investissement

Dépenses : 311 825,45 €

Recettes : 0 €

Résultat constaté : - 311 825,45 €

Résultat global de clôture : 37 120,71€

Résultat du vote : 23 voix pour ; 3 voix contre (A. Letainturier, S. Frain et V. Frain).

2.e- Compte Administratif 2011 - Budget « le Village de la Garenne II ».

Le Conseil Municipal **arrête** le Compte Administratif 2011 du Budget « le Village de la Garenne II », tel que présenté ci-dessous.

- Section de fonctionnement

Dépenses : 35 011,43 €

Recettes : 327 633,13 €

Résultat constaté : 292 621,70 €

- Section d'investissement

Dépenses : 0 €

Recettes : 0 €

Résultat constaté : 0 €

Résultat global de clôture : 292 621,70 €

Résultat du vote : 23 voix pour ; 3 voix contre (A. Letainturier, S. Frain et V. Frain).

2.f- Compte Administratif 2011 - Budget « le Clos des Pommiers ».

Le Conseil Municipal **arrête** le Compte Administratif 2011 du Budget « le Clos des Pommiers », tel que présenté ci-dessous.

- Section de fonctionnement équilibrée à hauteur de 269 818,92 €.

- Section d'investissement

Dépenses : 250 993,05 €

Recettes : 88 171,14 €

Résultat constaté : - 162 821,91 €

Résultat global de clôture : - 162 821,91 €

Résultat du vote : 23 voix pour ; 3 voix contre (A. Letainturier, S. Frain et V. Frain).

2.g- Compte Administratif 2011 - Budget « Z.A.C de Maboué ».

Le Conseil Municipal **arrête** le Compte Administratif 2011 du Budget « Z.A.C de Maboué », tel que présenté ci-dessous.

- Section de fonctionnement équilibrée à hauteur de 839 190,67 €.

- Section d'investissement

Dépenses : 1 054 545,43 €

Recettes : 800 000,00 €

Résultat constaté : - 254 545,43 €

Résultat global de clôture : - 254 545,43 €

Résultat du vote : 22 voix pour ; 3 voix contre (A. Letainturier, S. Frain et V. Frain) et 1 abstention (A. Dutertre).

2.h- Compte Administratif 2011 - Budget « les Coteaux de Légeard II ».

Le Conseil Municipal **arrête** le Compte Administratif 2011 du Budget « les Coteaux de Légeard II », tel que présenté ci-dessous.

- Section de fonctionnement équilibrée à hauteur de 198 626,52 €.

- Section d'investissement

Dépenses : 198 626,52 €

Recettes : 0 €

Résultat constaté : - 198 626,52 €
Résultat global de clôture : - 198 626,52 €

Résultat du vote : 20 voix pour ; 5 voix contre (A. Letainturier, S. Frain, A. Moubêche, J-Y. Delamaire et V. Frain) et 1 abstention (A. Dutertre).

2.i- Compte Administratif 2011 - Budget « énergie photovoltaïque ».

Le Conseil Municipal **arrête** le Compte Administratif 2011 du Budget « énergie photovoltaïque », tel que présenté ci-dessous.

- <u>Section de fonctionnement</u>	0 € en dépenses et recettes.
- <u>Section d'investissement</u>	
Dépenses :	154 646,00 €
Recettes :	196 000,00 €
Résultat constaté :	41 354,00 €
Résultat global de clôture :	41 354,00 €

Résultat du vote : 23 voix pour ; 2 voix contre (A. Letainturier et V. Frain) et 1 abstention (S. Frain).

3. Présentation du compte de gestion 2011 du Receveur Municipal.

Le Conseil Municipal **arrête** à l'unanimité le compte de gestion du Receveur Municipal pour l'exercice 2011,

4. Budgets Primitifs 2012 - budget général et budgets annexes : présentation et vote.

4.a- Budget Primitif 2012 - Budget Général.

Le Conseil Municipal **approuve** le Budget Primitif 2012 tel que présenté ci-dessous par M. le Maire.

- Fonctionnement : équilibré à hauteur de 5 877 000 €.
- Investissement : équilibré à hauteur de 5 333 370 €.

Résultat du vote : 22 voix pour ; 5 voix contre (A. Letainturier, S. Frain, A. Moubêche, J-Y. Delamaire et V. Frain).

4.b- Budget Primitif 2012 - Budget Assainissement.

Le Conseil Municipal **adopte** le Budget Primitif 2012 concernant le service de l'assainissement tel que présenté ci-dessous par M. le Maire.

- Exploitation : équilibrée à hauteur de 236 846 €.
- Investissement : équilibré à hauteur de 236 732 €.

Résultat du vote : 24 voix pour ; 3 voix contre (A. Letainturier, S. Frain et V. Frain).

4.c- Budget Primitif 2012 - Budget « le Hameau du Cocherel ».

Le Conseil Municipal **adopte** le Budget Primitif 2012 du lotissement « le Hameau du Cocherel » tel que présenté ci-dessous par M. le Maire.

- Fonctionnement : équilibré à hauteur de 332 296 €.
- Investissement : équilibré à hauteur de 87 028 €.

Résultat du vote : 24 voix pour ; 3 voix contre (A. Letainturier, S. Frain et V. Frain).

4.d- Budget Primitif 2012 - Budget « le Village de la Garenne I ».

Le Conseil Municipal **adopte** le Budget Primitif 2012 du lotissement « le Village de la Garenne I » tel que présenté ci-dessous par M. le Maire.

- Fonctionnement : équilibré à hauteur de 408 946 €.
- Investissement : équilibré à hauteur de 371 825 €.

Résultat du vote : 24 voix pour ; 3 voix contre (A. Letainturier, S. Frain et V. Frain).

4.e- Budget Primitif 2012 - Budget « le Village de la Garenne II ».

Le Conseil Municipal **adopte** le Budget Primitif 2012 du lotissement « le Village de la Garenne II » tel que présenté ci-dessous par M. le Maire.

- Fonctionnement : équilibré à hauteur de 402 621 €.
- Investissement : équilibré à hauteur de 110 000 €.

Résultat du vote : 24 voix pour ; 3 voix contre (A. Letainturier, S. Frain et V. Frain).

4.f- Budget Primitif 2012 - Budget « le Clos des Pommiers ».

Le Conseil Municipal **adopte** le Budget Primitif 2012 du lotissement « le Clos des Pommiers » tel que présenté ci-dessous par M. le Maire.

- Fonctionnement : équilibré à hauteur de 901 179 €.
- Investissement : équilibré à hauteur de 532 000 €.

Résultat du vote : 24 voix pour ; 3 voix contre (A. Letainturier, S. Frain et V. Frain).

4.g- Budget Primitif 2012 - Budget « Z.A.C de Maboué ».

Le Conseil Municipal **adopte** le Budget Primitif 2012 de la « Z.A.C de Maboué » tel que présenté ci-dessous par M. le Maire.

- Fonctionnement : équilibré à hauteur de 1 039 000 €.
- Investissement : équilibré à hauteur de 774 045 €.

Résultat du vote : 23 voix pour ; 3 voix contre (A. Letainturier, S. Frain et V. Frain) et 1 abstention (A. Dutertre).

4.h- Budget Primitif 2012 - Budget « les Coteaux de Légeard ».

Le Conseil Municipal **adopte** le Budget Primitif 2012 du lotissement « les Coteaux de Légeard » tel que présenté ci-dessous par M. le Maire.

- Fonctionnement : équilibré à hauteur de 261 374 €.
- Investissement : équilibré à hauteur de 230 000 €.

Résultat du vote : 21 voix pour ; 5 voix contre (A. Letainturier, S. Frain, A. Moubêche, J-Y. Delamaire et V. Frain) et 1 abstention (A. Dutertre).

4.i- Budget Primitif 2012 - Budget « énergie photovoltaïque ».

Le Conseil Municipal **adopte** le Budget Primitif 2012 « énergie photovoltaïque » tel que présenté ci-dessous par M. le Maire.

- Fonctionnement : équilibré à hauteur de 20 000 €.
- Investissement : équilibré à hauteur de 106 800 €.

Résultat du vote : 24 voix pour ; 1 voix contre (A. Letainturier) et 2 abstentions (S. et V. Frain).

5. Fixation des taux d'imposition pour 2012.

Le Conseil Municipal :

- **décide** à l'unanimité de reconduire les taux d'imposition 2011 pour l'année 2012.
- **fixe** en conséquence les trois taxes locales directes comme suit pour 2012 :
 - * taxe d'habitation : 14,94 %
 - * taxe sur le foncier bâti : 21,19 %
 - * taxe sur le foncier non bâti : 48,20 %

6. Autorisations du Conseil Municipal suite au vote du budget :

6.a- pour solliciter les subventions susceptibles d'être allouées pour les programmes d'investissement - exercice 2012.

Le Conseil Municipal **décide** à l'unanimité de solliciter auprès le l'Etat, de la Région, du Département ou de tout autre organisme habilité, les subventions susceptibles d'être octroyées pour les programmes prévus au Budget Primitif 2012, tels que travaux de voirie (urbaine et rurale), travaux sur bâtiments communaux (réhabilitation ou construction) et tout autre programme subventionnable dont les descriptifs sont annexés à la présente délibération.

6.b- pour contracter les prêts, conformément aux prévisions budgétaires 2012.

Le Conseil Municipal :

- **autorise** à l'unanimité M. le Maire à contracter les emprunts nécessaires au financement des programmes d'investissement tels que prévus au Budget Primitif 2012 et au fur et à mesure des besoins.
- **dit** que le Conseil Municipal sera informé des décisions prises en ce sens par arrêté municipal.

7. Fixation des montants et vote des subventions aux associations pour 2012.

Le Conseil Municipal **fixe** à l'unanimité les montants des subventions accordées aux associations pour l'année 2012 tel qu'indiqué dans le tableau annexé.

8. Ecoles publiques :

8.a- Fixation du montant des crédits pédagogiques alloués :

• à l'école primaire (délib. 2012/043).

Le Conseil Municipal :

- **décide** à l'unanimité la fixation des crédits de fonctionnement de l'Ecole Primaire tel que présenté ci-dessous.

- Part fixe	= 1 663,00 € + 2 %	= 1 696,26 €
- Part « nombre d'élèves »	= 43,25 € + 2 %	= 44,12 €
	= soit 44,12 € X 220 élèves	= 9 706,40 €
	Montant total :	<u>11 402,66 €</u>

- **fixe** en conséquence le montant pour 2012 à 11 402,66 €.

• à l'école maternelle.

- Part fixe	= 879,99 € + 2 %	= 897,59 €
- Part « nombre d'élèves »	= 50,57 € + 2 %	= 51,58 €
	= soit 51,58 € X 154 élèves	= 7 943,32 €
	Montant total :	<u>8 840,91 €</u>

Le Conseil Municipal **décide** à l'unanimité d'allouer à l'Ecole Maternelle Louise Michel une somme de 8 840,91 € au titre des crédits pédagogiques 2012.

• au R.A.S.E.D.

Le Conseil Municipal **décide** à l'unanimité d'allouer au R.A.S.E.D une somme de 1 200 € au titre des crédits pédagogiques 2012.

8.b- Fixation de la participation financière des communes de résidence des élèves scolarisés dans les écoles de Dol.

Le Conseil Municipal **décide** à l'unanimité de fixer la participation financière des communes de résidence des élèves scolarisés dans les écoles de Dol au titre de l'année 2012 à :

- 1 139 € pour un élève « maternelle ».
- 485 € pour un élève « primaire ».

9. Ecoles privées - fixation des aides communales :

9.a- Forfait communal.

Le Conseil Municipal **décide** d'allouer une somme de 176 439 € à l'Ecole Notre Dame au titre du forfait communal.
Résultat du vote : 22 voix pour ; 4 voix contre (A. Letainturier, S. Frain, A. Moubêche et V. Frain) et 1 abstention (C.Georget).

9.b- Garderies et études surveillées.

Le Conseil Municipal :
- **décide** donc d'allouer pour l'année 2012, 60 % de la somme versée en 2011 dans l'attente des résultats de l'exercice 2011/2012, soit 3 531,00 €.
Résultat du vote : 23 voix pour ; 3 voix contre (S. Frain, A. Letainturier et V. Frain) et 1 abstention (A. Moubêche).

9.c- Aide à la restauration scolaire.

Le Conseil Municipal **décide** de reconduire l'aide de 0,30 € par repas servis, allouée à l'Ecole Notre Dame pour le service de restauration scolaire.
Résultat du vote : 23 voix pour ; 3 voix contre (S. Frain, A. Letainturier et V. Frain) et 1 abstention (A. Moubêche).

10. Fixation des subventions à caractère social :

10.a- C.C.A.S (délib. 2012/050).

Le Conseil Municipal **décide** de verser au C.C.A.S pour l'année 2012 une subvention de 15 000 €.
Résultat du vote : 22 voix pour ; 3 voix contre (A.Letainturier, S. Frain et V. Frain) et 2 abstentions (A. Moubêche et J-Y. Delamaire).

10.b- Caisse des Ecoles.

Le Conseil Municipal **décide** à l'unanimité de verser une subvention de 500 € à la Caisse des écoles pour 2012.

★ Autres dossiers :

11. Demande de subvention au titre de la D.E.T.R (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) pour le dossier rénovation / extension de l'école publique : précisions à apporter à la délibération du 27 janvier 2012.

Le Conseil Municipal :
- Vu la délibération n°2012/003 du 27 janvier 2012 portant demande de subvention au titre de la D.E.T.R pour le programme de rénovation / extension de l'école publique ;
- Considérant que si le programme est phasé, une seule tranche de travaux ne peut être pris en compte en 2012 ;
- **sollicite** à l'unanimité auprès de l'Etat la subvention susceptible d'être accordée au titre de la D.E.T.R, pour le programme de rénovation / extension de l'école maternelle publique, 1^{ère} phase d'un programme d'ensemble de rénovation de l'école publique de Dol.
- **précise** - que le plan de financement prévisionnel de cette opération est établi à hauteur de 741 070 € H.T (cf. délibération n°2012/003 du 27 janvier 2012) ;
- que l'échéancier prévisionnel des travaux est fixé de septembre / octobre 2012 à mai / juin 2013.

12. Lotissement « le Clos des Pommiers » : vente du lot n°5.

Le Conseil Municipal :
- **décide** à l'unanimité des membres présents de vendre à M. et Mme MENARD Colette et Pascal, domiciliés à Dol de Bretagne, le lot n°5 du lotissement « le Clos des Pommiers », d'une superficie de 566 m², au prix de 59,00 € H.T le mètre carré (67,28 € T.T.C le m²).
- **dit** que les frais d'acte sont à la charge de l'acquéreur.
- **charge** l'étude des notaires associés, sise place Toullier à Dol, de la rédaction de l'acte correspondant.

13. Vente de terrains situés rue Pierre Sémard : complément à apporter à la délibération du 02 septembre 2011.

Le Conseil Municipal :
- Vu la délibération n° 2011/114 du 02 septembre 2011 portant vente par la Ville d'un terrain situé rue Pierre Sémard à la société Concept Ty ;
- Considérant la demande présentée par M. TOUPIN pour la société Concept Ty ;

- **décide** à l'unanimité de vendre à la société Concept Ty de Dinan (22) ou à toute autre société pouvant s'y substituer (notamment la S.C.C.V T.G.V en voie de constitution), un terrain d'environ 3 607 m², partie des parcelles AK 408 et 409, selon les conditions financières rappelées ci-avant.
- **précise** que la société Concept Ty devra se porter caution solidaire de la S.C.C.V T.G.V.

14. Personnel communal :

14.a- Nouveau cadre d'emplois des assistants territoriaux de conservation, du patrimoine et des bibliothèques : régime indemnitaire des personnels intégrés.

Le Conseil Municipal :

- **décide** à l'unanimité d'allouer une I.F.T.S aux agents du nouveau cadre d'emplois des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques.
- **précise** que le taux de l'indemnité est fixé par arrêté du Maire.

14.b- Modification du tableau des effectifs.

Le Conseil Municipal :

- Vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire, réuni le 30 mars 2012 ;

- **décide** à l'unanimité les créations au tableau des effectifs du personnel communal des postes tels que précisés ci-dessous.
 - 3 postes d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe,
 - 3 postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe,
 - 1 poste d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 1^{ère} classe,
 - 1 poste d'adjoint d'animation.

15. Demande de retrait du Syndicat des Eaux de Beaufort sollicitée par la commune de Saint Malo : avis du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal **donne** à l'unanimité un avis favorable sur le retrait de la Ville de Saint Malo du Syndicat Intercommunal des Eaux de Beaufort, pour la partie dite « zone rurale », conformément aux dispositions des articles L.5211-19 et L.5211-25-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, **autorise** M. le Maire à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à ce dossier.

16. Requête déposée auprès du Tribunal Administratif par Mme Marie-Thérèse LEMONNIER-NICOLLE contre la Ville de Dol (recours en annulation de la délibération du 28 janvier 2012 - modification du P.L.U) : autorisation du Conseil Municipal pour autoriser le Maire à défendre dans cette affaire et à se faire représenter par un avocat.

Le Conseil Municipal **autorise** M. le Maire à défendre les intérêts de la Ville suite à la requête déposée près du Tribunal Administratif par Mme Marie-Thérèse LEMONNIER-NICOLLE contre la Commune, recours en annulation de la délibération du 28 janvier 2012 - modification du P.L.U.

Résultat du vote : 21 voix pour ; 5 voix contre (A. Letainturier, S. Frain, A. Moubêche, J-Y. Delamaire et V. Frain) et 1 abstention (Y. Cortyl).

17. Jumelage avec Reichelsheim : engagement de la commune dans la démarche de réseau des villes partenaires européennes.

Le Conseil Municipal **décide** à l'unanimité de s'engager dans le programme d'actions « L'Europe pour les citoyens », **dit** que pour la période 2013-2014 ce sera la ville allemande de Reichelsheim qui sera l'interlocuteur de l'Union Européenne pour monter tous les dossiers administratifs et financiers qui permettront de mettre en œuvre les actions concrètes de relation entre les quatre villes, allemande, française, hongroise et polonaise.

18. Information sur les Marchés A Procédure Adaptée.

Le Conseil Municipal **prend acte** de cette information.

C'est la proposition de la société Aximum Atlantique - antenne de Saint Malo - qui a été retenue pour un montant de 15 298,43 € H.T (18 296,92 € T.T.C).

Questions diverses :

A/ Lotissement « le Clos des Pommiers » :

- Vente du lot n°7

Le Conseil Municipal :

- **décide** à l'unanimité de vendre à M. et Mme RIVET Jean-Claude, domiciliés à Saint Malo, le lot n°7 du lotissement « le Clos des Pommiers », d'une superficie de 594 m², au prix de 59,00 € H.T le mètre carré (67,28 € T.T.C le m²).
- **dit** que les frais d'acte sont à la charge de l'acquéreur.
- **charge** l'étude des notaires associés, sise place Toullier à Dol, de la rédaction de l'acte correspondant.

- Vente du lot n°18

Le Conseil Municipal :

- **décide** à l'unanimité de vendre à M. Emmanuel CABRITA et Mme Virginie REBILLARD, domiciliés à Bagger Pican, le lot n°18 du lotissement « le Clos des Pommiers », d'une superficie de 504 m², au prix de 59,00 € H.T le mètre carré (67,28 € T.T.C le m²).
- **dit** que les frais d'acte sont à la charge de l'acquéreur.
- **charge** l'étude des notaires associés, sise place Toullier à Dol, de la rédaction de l'acte correspondant.

B/ Requête déposée auprès du Tribunal Administratif par M. et Mme BELLISSANT à l'encontre de la Commune (demande d'annulation partielle du P.L.U) : autorisation donnée au Maire pour défendre les intérêts de la commune dans ce dossier.

Le Conseil Municipal **autorise** M. le Maire à défendre les intérêts de la Ville, suite à la requête déposée près du Tribunal Administratif par M. et Mme BELLISSANT, contre une décision du Maire rejetant leur demande d'annulation partielle du P.L.U.

Résultat du vote : 23 voix pour ; 2 voix contre (P. Rota, E. Réhel) et 2 abstentions (A. Moubêche et J-Y. Delamaire).

C/ Engagement d'une étude dans le cadre de l'aménagement du parcours de la cathédrale et de la cour de Médiévalys.

Le Conseil Municipal :

- **décide** à l'unanimité l'engagement d'une étude en vue de l'aménagement des espaces publics de la place de la Cathédrale (parvis, cour face à Médiévalys), en accompagnement des actions envisagées dans le cadre des réflexions sur l'identité culturelle de la ville.
- **décide** de confier ladite étude au cabinet K Urbain de Fougères.
- **sollicite** la subvention susceptible d'être accordée par la D.R.A.C, correspondant à 50 % du montant de la dépense.

Pour affichage le 06 avril 2012.

*Le Maire,
Denis RAPINEL*